Conditions de mise à disposition du Studio m-corporelle

Réservation

Pour vérifier les disponibilités, contactez Mylène Hibert au **079 690 98 46** ou à **info@m-corporelle.ch**.

Le contrat prend effet à sa signature pour les dates et horaires convenus. Le temps d'installation, de rangement et de nettoyage doit être compris dans le créneau réservé.

Tarifs des locations ponctuelles

Formule	Horaires	Tarif
1 heure	Horaire à convenir	40 CHF
Demi-journée (4 h)	8 h–12 h, 9 h–13 h, 13 h–17 h ou 14 h–18 h	120 CHF
Journée (8 h)	9 h–17 h	200 CHF
Soirée (4 h)	17 h–21 h	120 CHF
Week-end	Du samedi à 9 h au dimanche à 17 h	350 CHF

Installations et matériel inclus

Le prix de base comprend l'accès à la salle, aux vestiaires et aux sanitaires, ainsi que l'utilisation de la sonorisation et des tapis de pratique de yoga et de Pilates.

Les autres accessoires et équipements du studio peuvent être mis à disposition **avec l'accord préalable de la direction**. Le matériel autorisé et ses modalités d'utilisation sont convenus avant la location. Les machines et accessoires ne doivent pas être utilisés ni déplacés sans cet accord. Les hamacs doivent rester dans leurs sacs suspendus.

Options sur devis

Selon les besoins de l'événement, le studio peut proposer un aménagement particulier de la salle, un éclairage adapté ou la mise à disposition de tapis de sol. **Le tarif et les conditions de chaque option sont précisés dans un devis**, à accepter avant la location.

Paiement et annulation des locations ponctuelles

Le paiement s'effectue par virement bancaire selon les indications du contrat. Le contrat précise le montant de l'acompte et la date de paiement du solde. L'acompte est à verser dans les 10 jours suivant la réception du contrat et vient en déduction du prix de la location.

Toute annulation doit être annoncée par écrit à **info@m-corporelle.ch**.

- **Un mois ou plus avant le début de la location** — le studio rembourse 90 % de l'acompte versé. Aucun solde n'est dû.
- **Moins d'un mois, mais au moins 15 jours avant le début de la location** — le studio conserve l'acompte. Aucun solde n'est dû.
- **Moins de 15 jours avant le début de la location** — le prix total de la location est dû. L'acompte déjà versé est déduit du montant à payer.

Locations régulières hebdomadaires

Le contrat est conclu pour 10 mois, sur la base de 36 semaines de location. Les créneaux réguliers sont suspendus pendant les vacances scolaires ainsi qu'en juillet et en août. Le prix convenu est réparti en 10 mensualités égales.

Le contrat est renouvelé automatiquement pour une nouvelle période de 10 mois. Le locataire peut mettre fin à la location **en cours de contrat ou à son échéance**, en adressant un avis écrit au studio **au moins un mois avant la date de fin souhaitée**. Le loyer reste dû jusqu'à la date effective de fin du contrat.

Clés et dépôt de garantie

Trois clés sont mises à disposition dans un boîtier à code. Elles ouvrent la porte principale, la porte d'accès à l'escalier et la porte du studio.

Un dépôt de garantie de **150 CHF (50 CHF par clé)** est demandé à la signature du contrat. Après chaque utilisation, le locataire replace les trois clés dans le boîtier et le referme. Le studio restitue le dépôt à la fin de la location, après l'état des lieux et la vérification de la présence des trois clés.

En cas de problème, contactez Mylène Hibert au **079 690 98 46**. Pour un problème d'accès, si Mylène est injoignable, contactez en dernier recours Jean-Emmanuel, le coiffeur, au **079 230 42 33**.

Responsabilité et assurance

Le locataire est responsable de l'organisation, de l'encadrement et du contenu de ses activités. Il informe les participants du règlement et veille à son respect.

Une assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité couvrant l'activité organisée et les dommages aux locaux loués est exigée. Le locataire signale rapidement tout dommage causé pendant la location. Les frais de réparation ou de remplacement qui lui sont imputables restent à sa charge dans la mesure où son assurance ne les prend pas en charge.

Utilisation du studio

- La capacité maximale est de **30 personnes**, intervenants compris.
- Le locataire respecte les horaires convenus et veille à ne pas gêner les cours qui précèdent ou suivent sa réservation.
- Les activités doivent respecter la tranquillité du voisinage et se terminer **au plus tard à 21 h**, dans la limite du créneau réservé. Les fenêtres côté jardin restent fermées pendant les activités sonores.
- Les chaussures d'extérieur, la nourriture et les boissons sont interdites dans la salle de pratique. Il est également interdit de manger dans la salle d'attente. Le jardin, équipé d'une table et de bancs, est à disposition pour les pauses et les repas.
- Il est interdit de monter au-dessus du vestiaire et d'utiliser des bougies.
- La cafetière et la bouilloire sont à disposition. Le locataire apporte ses capsules compatibles Nespresso et ses sachets de thé.
- Toute publicité dans le studio est soumise à l'accord de la direction. Un relais sur le site de m-corporelle peut également être convenu.
- En cas de manquement grave au règlement, la direction peut interrompre la location.

Entretien et fermeture

Après chaque utilisation, le locataire laisse la salle propre et rangée, balaie si nécessaire et emporte ses déchets. Si un nettoyage supplémentaire est nécessaire, les frais correspondants lui sont facturés.

Avant de quitter les lieux, le locataire éteint les lumières, les ventilateurs, la sono, la cafetière et la bouilloire. Il vérifie que les fenêtres et les portes d'accès sont bien fermées, puis remet les clés dans le boîtier et le referme.